

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 novembre 2018**

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Yannick SEYCHAL.

ABSENT EXCUSE : M. Lucien ESTINES qui a donné procuration à Mme Sandrine VILLENEUVE.

ABSENTES : Mme Laurence CROZAT et Mme Séverine CARTON.

Secrétaire de séance : M. Franck CHAUVE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau collectif, **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

- **DECIDE**, à l'unanimité, de laisser le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau consommé à 1.15 € et de maintenir le montant de l'abonnement à 52 €. Ces tarifs seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- **DECIDE** de rajouter au tableau de classement de la voirie communale les nouvelles voies goudronnées afin de porter la longueur de la voirie à 44 044 ml.

- **EMET un avis favorable** pour la rénovation du réseau d'eau potable de la Durolle et pour redimensionner ce même réseau afin d'alimenter le hameau du Chambon sur la Commune de Cervières à la demande du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vêtre ; **AUTORISE** le Maire à contacter trois bureaux d'études avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vêtre et enfin **ACCEPTE** que le projet d'alimentation du hameau du Chambon soit porté par les deux Collectivités.

- **DONNE** un avis favorable à la demande de subvention présentée par M. Hugo TAMAIN pour l'aide au dessouchage de la parcelle cadastrée E n° 108, d'une superficie de 50a 35ca par 12 voix « pour », M. le Maire ne participant pas au vote.

- **DECIDE**, par 10 voix « pour », 1 « contre » et 2 « abstention » d'accorder l'indemnité de conseil au Trésorier de Boën au taux de 100 % par an et **DECIDE** de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

- **APPROUVE** la recette de 181.57 € provenant de la protection juridique CIVIS et **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement de cette recette.

- **APPROUVE** la recette de 511.14 € provenant des assurances AREAS CMA et **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement de cette recette.

- **CONSIDERE** que les sommes dues par Mme FRULEUX Sandrine, sur le budget eau et sur le budget communal sont irrécouvrables et par conséquent, donne un avis favorable à l'admission en non valeur par 9 voix « pour », 1 « contre » et 3 « abstention ».

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention pluriannuelle avec le Centre de Gestion de la Loire pour le Service Retraite et **AUTORISE** le Maire à signer ladite

convention.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service technique auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire à compter de la date de signature de la convention.

- **APPROUVE** diverses décisions modificatives afin d'ajuster les crédits de fin d'année sur le budget communal et sur le budget EAU.

- **APPROUVE** le recrutement de Mme Sylvie MICHELGRAND pour assurer les fonctions d'agent d'animation pendant les garderies, les jeudis et vendredis de 17h30 à 19h00 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

- **ACCEPTE** le devis de NCS Informatique de 532 € TTC concernant l'acquisition du matériel informatique à l'école publique.

- **ACCEPTE** le versement d'une gratification à M. Jean-François Fournial pour son implication dans la dernière exposition 14/18.

- **EMET un avis favorable** à la poursuite du projet d'aménagement de la nouvelle voie rue de la Gare et donc à l'acquisition des terrains de la SNCF.

- **NOMME** les lauréats, selon les propositions de la commission de fleurissement : Mme Marcelle VERDIER-GORCIAS, Mme Marie-Thérèse ARNAUD et Mme Simone RONDY. Ainsi qu'un prix spécial d'encouragement à Notre Dame de l'Hermitage. **DECIDE** d'inscrire ces dépenses à l'article 6574 « Subvention aux particuliers » lors de l'établissement du Budget Primitif 2019.

- **ACCEPTE** le devis de couverture de l'entreprise Girard Menuiserie d'un montant de 3 351.03 € TTC concernant l'aménagement de la fuste de 12m<sup>2</sup> réalisée par l'entreprise Fargeau, au camping.

- **ACCEPTE** de renommer la Rue Peurière et l'Impasse Claude Peurière, Rue Théodore Lévigne pour la première et Impasse Henri Jourdan pour la seconde afin d'éviter les confusions, dans le cadre de l'adressage de la THD.

- **INFORME** l'Assemblée :

De la réunion publique réseau fibre THD 42 le 5/12/2018 à 18h30 à la salle des fêtes ;

Du problème d'alimentation d'eau potable à Tressiche. Une hypothèse d'alimentation communale par la Fressinie, la Brosse sera étudiée et chiffrée.

De la proposition de récupération du trop plein de l'eau des Baraques au niveau de Chanet. Une canalisation allant de la Loge Cochardet à Chanet serait à créer.

De la proposition d'une date pour la prochaine cérémonie des Vœux : Vendredi 11 janvier 2019 à 19 heures.

De l'organisation d'une réunion publique pour présenter le projet de construction d'une halle au centre bourg, le lundi 10 décembre 2018 à 20 h 30 en mairie de Noirétable.

Du courrier de M. le Maire de Boën alertant sur la disparition probable des 15 lits de l'hôpital local de Boën.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.